

ÉLÉMENTS DE RECOMMANDATION – PRINCIPES SANITAIRES EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les éléments de recommandation ci-dessous, occasionnés par la situation sanitaire actuelle COVID 19, viennent en complément de règles d'hygiène et de consignes de sécurité qui font déjà l'objet d'éléments de connaissance et de compétences à développer avec les élèves dans la plupart des référentiels professionnels.

Ils pourront être complétés par des recommandations spécifiques à certaines filières disponibles sur les [sites disciplinaires](#).

La **distanciation physique** n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés, dans la mesure du possible, de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Le **port du masque** est obligatoire pour les élèves et les adultes dans les espaces clos et les espaces extérieurs.

L'**aération des espaces** de travail clos (salle de cours et plateaux techniques) doit être la plus fréquente possible : au minimum toutes les trois heures et obligatoirement avant l'arrivée des élèves le matin, au moment des récréations et du déjeuner. Elle dure au moins 15 minutes.

Le **lavage des mains** est essentiel. L'accès aux points d'eau doit être permanent. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée.

CONDUITE À TENIR DANS LES ESPACES DE TRAVAIL PROFESSIONNELS

À L'ARRIVÉE	<ul style="list-style-type: none">- <u>Rappel de la nécessité de l'application des gestes barrière</u>- Lavage des mains obligatoire (mesures de distanciation physique non nécessaire)- Mise en tenue professionnelle dans les vestiaires en favorisant la distanciation physique (<i>arrivée cadencée des élèves</i>). Les vêtements et effets personnels des élèves sont à déposer dans un casier ou tout autre contenant individuel.
PENDANT LA SÉANCE	<ul style="list-style-type: none">- <u>Rappel de la nécessité de l'application des gestes barrière</u>- Lavage des mains régulier et/ou utilisation de gel hydro alcoolique en cas de changement de poste de travail- Gestion rigoureuse des déplacements des élèves (<i>éviter les croisements, respecter les espaces de travail individuels, limitation des déplacements, espace suffisant pendant les phases de démonstrations</i>)- Bio nettoyage des matériels collectifs (*) - <i>participation des élèves possible sous la responsabilité du professeur</i>- Organisation des activités et répartition des tâches des élèves en limitant l'échange de matériels, outils et matériaux. Pour réduire les risques, l'utilisation individuelle du matériel fourni par la Région à chaque élève est à privilégier <p>(*) <i>En considération des contraintes techniques et de sécurité propres à chaque type de matériel</i></p>
À LA FIN DE LA SÉANCE	<ul style="list-style-type: none">- <u>Rappel de la nécessité de l'application des gestes barrière</u>- Restitution d'un espace de travail désinfecté et aéré- Retrait de la tenue professionnelle dans les vestiaires en favorisant la distanciation physique (<i>arrivée cadencée des élèves</i>). la tenue professionnelle individuelle est à conserver dans un casier ou tout autre contenant individuel pour une utilisation ultérieure par l'élève- Lavage des mains

Références :

Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires - Année scolaire 2020-2021

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/rentree-2020-informations-et-protocoles>

Pour informations complémentaires « fiches conseils métiers et guides »

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>